



RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

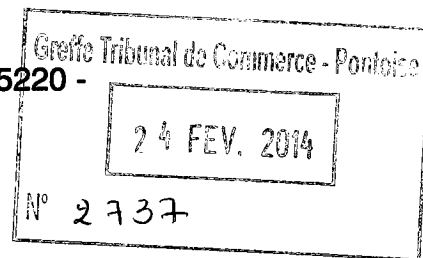
**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1980 B 00650
Numéro SIREN : 319 012 779
Nom ou dénomination : A B L B

Ce dépôt a été enregistré le 24/02/2014 sous le numéro de dépôt 2737

A. B. L. B.
SAS au capital de 228.673 €
Siège Social : 22, Rue Paul Langevin à HERBLAY – 95220 -
319 012 779 RCS PONTOISE



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 JANVIER 2014

L'an deux mille quatorze,

Le 24 Janvier à 9 heures,

Les associés de la société par actions simplifiée dénommée " **ABLB** " au capital de 228.673 Euros, divisé en 15.000 actions, se sont réunis, au siège social, sur la convocation faite par le Président, au moyen de lettres adressées aux associés suite au décès de Mme Danièle LE BAUDOUR, Directeur Général, survenu le 30 Décembre 2013.

Le commissaire aux comptes a également été convoqué par lettre remise en main propre.

La séance est présidée par **Monsieur Bernard LE BAUDOUR**, Président de la société.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence de l'assemblée ;
- Les statuts de la société ;
- Le texte des résolutions proposées.

Monsieur le Président constate que tous les associés sont présents et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décès du Directeur Général ;
- Pouvoirs pour les formalités légales ;
- Questions diverses.

Monsieur le Président de séance déclare ensuite la discussion ouverte.

Aucune observation n'étant formulée et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour sus-rappelé :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir pris acte du décès de son Directeur Général, Mme Danièle LE BAUDOUR, survenu le 30 Décembre 2013, décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

BLB

DEUXIEME RESOLUTION:

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à son Président, Mr Bernard LE BAUDOUR ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt et de recueillir auprès du registre du commerce et des sociétés l'inscription modificative rendue nécessaire par la présente délibération.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

oooooooo

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. Et le présent procès verbal a été signé, après lecture, par Monsieur Bernard LE BAUDOUR, Président de séance.

 copie conforme à l'original